



Lettre d'information éditée par la Mairie de Flavigny-sur-Moselle - Directeur de la publication : Marcel TEDESCO



## APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME et LANCEMENT DU PROJET INTERGENERATIONNEL



Par délibération en date du 14 décembre dernier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Moselle Madon, désormais compétente dans le domaine de l'urbanisme, a approuvé la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de notre commune clôturant ainsi une procédure qui avait débuté le 13 octobre 2014 par sa prescription. Ce document de planification va désormais rythmer, pour les 20 prochaines années, le développement urbain et démographique de la collectivité

### 1- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FLAVIGNY sur MOSELLE :

Elaboré dans le strict respect des lois SRU, Grenelle II et ALUR, les objectifs du PLU, affichés en 2014, ont été atteints dans le cadre de ce document de planification qui entendait :



- Maîtriser la consommation d'espaces, l'évolution démographique de la commune et l'étalement urbain,
- Respecter les orientations de développement durable,
- Améliorer les déplacements en privilégiant les liaisons douces,
- Mettre en cohérence le nouveau PLU avec les documents supra-communaux (SCOT Sud54 et autres documents communautaires que sont le Plan Local de l'Habitat et le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable).

Sous la double condition de maîtriser la consommation de l'espace agricole et de limiter l'étalement urbain, quatre orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été définies par ce PLU pour permettre la construction de 150 logements dans les 15 ans à venir.

Ces 4 OAP se situent à La Maladrie (OAP n°1), au Breuil (OAP n°2), derrière la rue de Mirecourt (OAP n°3) et aux Genèvres (OAP n°4). Derrière la rue de Nancy et de Mirecourt, les futures constructions devront respecter scrupuleusement les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), à savoir : **édifier le niveau habitable au-dessus de la cote de crue centennale et proscrire le remblaiement**. Les services de l'Etat, et en particulier la Police de l'eau, contrôleront le respect de ces obligations pour ne pas rencontrer le même problème qu'au lotissement de l'Abbé Guyot. Dans ce secteur, en effet, la commune sera contrainte d'enlever plus de 10 000 m<sup>3</sup> de terre à proximité du lotissement afin de compenser les remblais réalisés par certains constructeurs. De son côté, la municipalité se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre des contrevenants pour ces infractions qui auront des conséquences non négligeables sur les deniers publics afin de récupérer une partie du coût des travaux.

### 2- Le nouveau Périmètre Délimité des Abords du Prieuré St Firmin (PDA) :

La municipalité et l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de Meurthe et Moselle (UDAP) ont souhaité profiter de la révision du PLU pour modifier également le périmètre de protection du Prieuré Saint-Firmin et l'adapter aux enjeux du territoire en tenant compte des perspectives paysagères sur le monument. Ce nouveau périmètre est moins contraignant pour de nombreux habitants puisque les lotissements des genèvres, des baxarts, des blanches-terres en sont exclus alors que le zonage agricole constructible situé au-dessus du Prieuré fait désormais partie du périmètre .



Dès sa publication définitive, le nouveau PLU et le périmètre délimité des abords rentreront en vigueur et pourront être consultés à la Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. N'hésitez pas à venir en prendre connaissance.



Outre sa fonction de document de planification dans le domaine de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme servira également de pierre angulaire au projet intergénérationnel qui a été officiellement validé par les élus lors de la séance de conseil municipal de décembre.



## Le Clos des Jardins

QUARTIER INTERGÉNÉRATIONNEL  
DE FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

### 3- Le Projet intergénérationnel :

Ce programme, d'une valeur estimative de 2 500 000 €, se situe rue de Mirecourt et permettra de densifier le centre du village. Il est composé :

**A- d'un volet "habitat"** portant sur la création d'une dizaine d'appartements séniors dans le presbytère ainsi que sur l'aménagement d'un éco quartier permettant l'accueil de jeunes ménages en mettant à leur disposition une quinzaine de parcelles à bâtir situées sur des terrains communaux lieudit "derrière les jardins".

**B- d'un volet "équipements"** par la construction d'un multi-accueil petite enfance destiné à remplacer les locaux de la crèche devenus vétustes et inadaptés et la création d'un espace partagé permettant la rencontre entre générations, la création d'un coin lecture et l'accueil d'animations culturelles.

Si l'étude programmatique à laquelle vous avez largement contribué est désormais bouclée, de nombreux points sont encore à finaliser avant la pose de la première pierre.

Les élus, aidés de la communauté de communes Moselle Madon, ne ménagent pas leurs efforts pour rechercher les partenaires et les financements permettant d'optimiser cette opération qui sera sans aucun doute le projet "phare" du mandat.

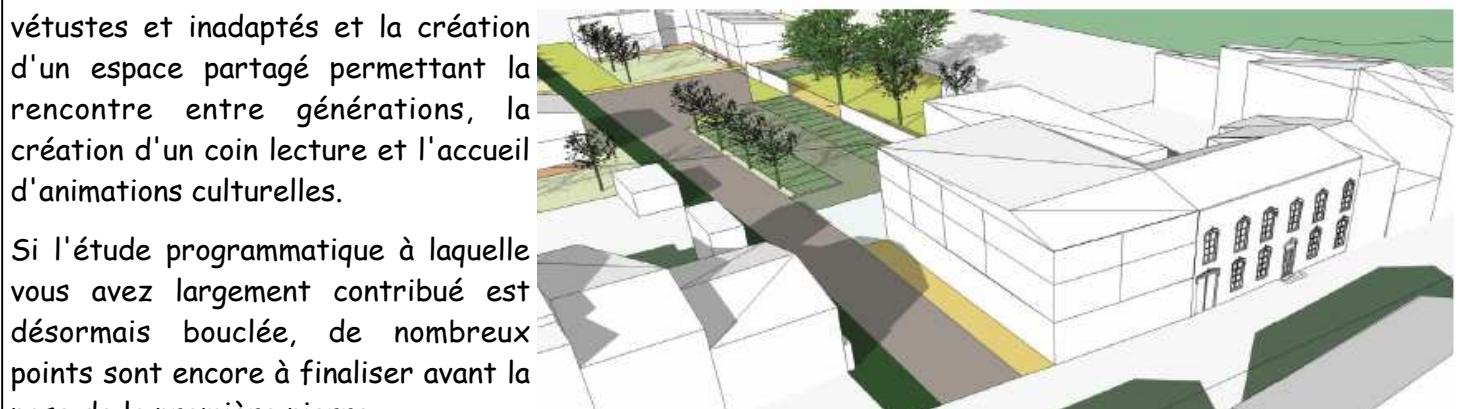
Sur le plan économique notamment, ce programme de travaux va mobiliser la plupart de l'autofinancement du budget communal pour les 4 prochains exercices en plus d'un endettement accru. En conséquence,

certains investissements devront être différés pour permettre à la collectivité d'absorber ces nouvelles dépenses.

Grâce à cette optimisation financière et, si la promesse de l'Etat de compenser intégralement le manque à gagner de la taxe d'habitation est bien tenue, ce programme devrait pouvoir être réalisé sans un recours trop important à la fiscalité.

Dès que le projet sera finalisé, les élus organiseront une réunion publique pour le présenter à la population et détailler le calendrier de réalisation.

*Dans cette attente, les adjoints aux travaux et au cadre de vie, qui travaillent plus particulièrement sur ce dossier, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*





## CONSULTATION SUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Suite à la consultation organisée par l'école sur la modification de l'organisation du temps scolaire, les élus et le conseil d'école ont entériné en décembre dernier le retour à la semaine des 4 jours largement plébiscité par 7 parents sur 10 sur la base de 90% de suffrages exprimés. Sous réserve de la validation par l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale, la nouvelle organisation devrait être la suivante à la prochaine rentrée :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.**

Comme indiqué précédemment, il n'y aura plus de TAP mais la garderie périscolaire de Resto Loisirs est à votre service comme auparavant pour les parents qui ne peuvent respecter les horaires de rentrée ou de sortie.



## SE FAIRE CONNAITRE

Si vous venez d'emménager à Flavigny-sur-Moselle ou si vous changez d'adresse au sein de la commune, il est fortement conseillé de vous présenter en Mairie pour informer le secrétariat de votre nouvelle domiciliation. Vous facilitez ainsi les échanges d'informations entre vous et la collectivité.

## NOUVELLE EDITION

Le bulletin annuel 2018 vient d'être distribué dans vos boîtes aux lettres. Sa lecture offre un panorama des réalisations communales et des activités associatives 2017. Une mine d'informations utiles. Si vous n'avez rien reçu ou si vous désirez faire connaître cette brochure à l'extérieur, vous pouvez retirer un autre exemplaire au secrétariat de mairie.



## Infos de la CCMM !

### ATELIER EQUILIBRE



La Communauté de Communes Moselle-Madon, dans le cadre d'une action de prévention santé et bien-être organise des ateliers équilibre sur un cycle de 12 séances.

Ces ateliers s'adressent aux personnes de plus de 60 ans qui ne pratiquent pas d'activité physique ou ont été victimes de chute.

Grâce à des exercices adaptés, les participants retrouvent assurance et motricité pour vieillir en bonne santé. Le cycle de 12 séances ne coûte que 22€. Pour s'inscrire aux prochains ateliers, contactez Rachida Kamal, communauté de communes Moselle Madon au 03 54 95 65 95



## CHEQUE "EAU"

Pour aider les habitants les plus modestes à faire face à leur consommation d'eau, la Communauté de Communes Moselle-Madon propose une tarification solidaire. Chaque ménage éligible percevra un chèque de 20 €, majoré de 10 € par enfant à charge

Si vous êtes allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales, vous n'avez rien à faire. Sinon votre Quotient Familial mensuel doit-être inférieur à 450 €.

Pour estimer votre Quotient familial mensuel = Revenu fiscal de référence / (nb parts \* 12).



Plus de renseignements sur le site <http://cc-mosellemadon.fr> avec votre avis d'imposition 2016 et un RIB ou bien contactez Dominique RAVEY, 1ère adjointe chargée des affaires sociales à la mairie de Flavigny-sur-Moselle qui vous aidera à remplir votre dossier.



## Loisirs et Culture

### THEATRE DE CRISTAL

L'association Loisirs et Culture a le plaisir de vous présenter un nouveau spectacle : « le défilé » du Théâtre de Cristal : le samedi 17 mars 2018 à 20h30 à la salle du CEM (OHS parcours fléché à partir du parking avant le cimetière).

**Le défilé :** Seul, en duo ou en groupe, des personnages défilent ... Ils ne font que passer, ils nous racontent leur quotidien.

Réservations : 03 83 25 41 89

Entrée : 12 € / 8 € moins de 12 ans - étudiants



## HANDBALL

### Flavigny-Fléville-Richardménil

Après un stage de Toussaint qui a rencontré un grand succès, le Handball réitère l'événement pendant les vacances d'hiver du **28 février au 2 mars** encadré par les joueurs du club. Les enfants de 9 à 15 ans pourront découvrir, à cette occasion, la pratique du handball ou se perfectionner **pendant ces 3 jours de 9h à 17h**. Pour plus d'information, contacter Lucas DORVAL au 07.81.30.50.90 ou à l'adresse mail suivante : [Lucas.Dorval@hotmail.com](mailto:Lucas.Dorval@hotmail.com)

## MARAICHER

Une nouvelle saison se prépare pour la distribution de paniers de légumes bio au village. Pour tout savoir des propositions du maraîcher, discuter d'autres offres de producteurs locaux, et parler de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne : **réunion jeudi 15 février 20h foyer socio-culturel.**



## FLAVI'FESTIF

Après plusieurs années d'investissement dans des manifestations comme le carnaval, la St Nicolas, le vide-grenier, la marche gourmande et « flav'ados », les bénévoles de l'association Flavi'Festif souhaitent passer le relais et cherchent des volontaires pour inventer le futur de l'association. Ils espèrent que l'histoire continue et sont prêts à accompagner les prochains bénévoles qui auront le choix de perpétuer ces activités ou d'en créer de nouvelles.



Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Président de l'association, Frédéric Hienne au 03.83.47.75.61

## BROC'ARTS 2018

L'association « Les Traits Vivants » vous invite à la 12ème édition de la « BRO'CARTS » qui aura lieu :

**Dimanche 4 mars 2018 de 10h à 17h  
Salle des sports**



Entrée libre - buvette - petite restauration - pâtisseries

Depuis l'an dernier le vaste espace de la salle des sports

nous permet d'accueillir davantage d'exposants dans les meilleures conditions d'accessibilité. Pour le plus grand plaisir des visiteurs toujours très nombreux.

Créateurs, passionnés de bricolage, de loisirs créatifs et de puces couturières se rencontrent et échangent leurs savoir faire.



Nous vous espérons nombreux à ce rendez-vous très attendu, dans une ambiance conviviale.

Contact : Frédérique SIMONIN 06 82 67 82 60 [frederique.simonin@wanadoo.fr](mailto:frederique.simonin@wanadoo.fr)



## RESTO LOISIRS

### Vacances de février

Resto Loisirs propose un accueil pour les 3/12 ans du lundi 26

février au vendredi 2 mars.

Au programme de cette session : kinball, théâtre, fimo, ateliers de créations manuelles, grand jeu...

Inscrivez vous vite par mél à l'adresse : [periscolaireflavigny@outlook.fr](mailto:periscolaireflavigny@outlook.fr) ou par téléphone au 03.83.26.73.79.

## ----- Dernière minute -----

## COLLECTE DU CŒUR



Pour collecter les dons alimentaires au profit des Restos du coeur, les jeunes de la Communauté de Communes seront présents **salle Poirson Jeudi 1er Mars 10h-12h**.

Vous avez également la possibilité de déposer vos denrées non périssables aux heures d'ouverture de la mairie la semaine précédente.